

#### REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE EGALITE FRATERNITE

#### DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ARRONDISSEMENT DE TOURNON

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> février 2013

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le 1<sup>er</sup> févier 2013 à 20h30 en Mairie.

#### **Présents**:

BRUNEL Laurent - CLUZEL Michel - FAURE Guy - BERTONNIER Pascale - CHANAL Ludovic - DUPIN Denis - PEYROT Stéphane - TRAVERSIER Michèle

#### **Procurations:**

DEBAUD Laetitia à BRUNEL Laurent

BERNE Nadine à CLUZEL Michel

#### Absents excusés :

BESSON Eric - FILET-COCHE Patrick - RAMDANI Frédéric - REYNAUD Alain - REYNAUD Sébastien

## Secrétaire de séance :

TRAVERSIER Michèle.

Le compte-rendu du 24 janvier 2013 est voté à l'unanimité.

## Attribution des lots de la bibliothèque

\* Lot 1: DEMOLITION / GROS ŒUVRE

Entreprise BATIR pour 29 511.56 €HT

\* Lot 2: FACADES

Entreprise Eric VERT pour 5 038.00 €HT

\* Lot 3: CHARPENTE / OSSATURE / ZINGUERIE

Entreprise BERNARD pour 44 096.11 €HT

\* Lot 4: ETANCHEITE

Entreprise SAPEC pour 3 781.13 €HT

\* Lot 5: MENUISERIES EXTERIEURES BOIS / ALU

Entreprise DELORME BATANDIER pour 21 413.00 €HT

\* Lot 6: MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Entreprise VAREILLE pour 6 979.94 €HT

\* Lot 7: PLATRERIE CLOISONS PEINTURE

Entreprise MAZET pour 19 586.85 €HT

\* Lot 8 : CARRELAGES / SOLS SOUPLES

Entreprise GANON pour 9 957.80 €HT

\* Lot 9: ELECTRICITE / COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES

Entreprise EDRELEC pour 19 551.80 €HT

\* Lot 10 : PLOMBERIE / SANITAIRES

Entreprise CRUSSOL PLOMBERIE pour 8 950.00 €HT

\* Lot 11 : AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Entreprise GRUAT TP pour 48 475.86 €HT

Voté à l'unanimité

#### Convention ATESAT avec la DDEA

La convention ATESAT passée avec l'Etat a expiré au 31 décembre 2012 Elle a été reconduite pour une durée de 1 an, renouvelable deux fois par tacite reconduction, soit jusqu'à fin 2015. La contribution forfaitaire annuelle (CFA) de la Commune pour la rémunération de l'assistance technique correspondant à la mission de base est de 184.73 €

## Missions complémentaires :

Mission 1 : assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière (9.24 €)

Mission 2 : assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie (9.24 €)

Mission 3 : gestion du tableau de classement de la voirie (9.24 €)

<u>Mission 4</u>: étude et direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire n'excède pas 30 000.00 €(HT) et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000.00 €(HT) sur l'année. (64.66 €)

Voté à l'unanimité

## Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (P.A.V.E.)

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées du 11 février 2005 impose aux communes de lancer la réflexion sur la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de voirie et des espaces publics (P.A.V.E.) avant le 23 décembre 2009.

Il précise que la voirie et les espaces publics doivent être désormais rendus accessibles pour 2015.

Ce plan doit notamment fixer les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapés et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal.

Il doit mettre en évidence des chaines de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents secteurs de la commune (équipements, commerces, espaces publics...).

Il est décliné au sein d'un plan d'actions hiérarchisées précisant les conditions de réalisation et d'évaluation de la démarche.

Le Conseil Municipal a approuvé l'élaboration d'un P.A.V.E pour la Commune.

Voté à l'unanimité

#### Motion de soutien à l'école Catholique de la Tour de Plats

Suite à la menace de fermeture de l'école privée , Le Conseil Municipal a décidé de voter une motion de soutien afin de demander en urgence de sursoir à la proposition de fermeture de l'école catholique de la tour en septembre 2013, de demander d'accorder à cet établissement une dérogation due principalement à l'arrivée de jeunes couples sur la commune, de charger M. le Maire d'intervenir en urgence afin de rencontrer Monsieur le Directeur Diocésain pour que le CODIEC réétudie sa proposition.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 21h30

## **Signatures**